

*Initiatives ministérielles*

Le gouvernement peut toujours parler, ce qui est évidemment dans sa nature, mais il n'a pas encore tenu ses propres promesses en ce qui concerne la création d'emplois au sein de cette industrie, et encore moins celles des autres. En 1987, il a fait une promesse qu'il n'a pas tenue. Aujourd'hui, il commence par faire une autre promesse.

Ma foi, devrions-nous nous étonner de ce que les Canadiens soient quelque peu sceptiques? Ne le seriez-vous pas vous-même, monsieur le Président? Je sais que vous siégez ici en tant que membre impartial de la Chambre des communes et que vous pouvez considérer cela de façon vraiment objective et complètement neutre, ce que vous faites toujours, j'en suis sûr, en tant que président de la Chambre.

Mais disons, monsieur le Président, que vous êtes un conservateur et que telle est la situation. Comment pourriez-vous croire ce que disent certains ministres du gouvernement? Comme moi et tous mes électeurs, vous auriez manifestement beaucoup de mal à croire ce que disent ces conservateurs.

Or, si vous croyez que mes collègues et moi sommes les seuls à voir les choses ainsi, si vous croyez le moins que nous sommes plutôt partiaux ici aujourd'hui, détrompez-vous! De toute manière, je sais que vous ne feriez pas cela.

Permettez-moi de vous citer un article paru dans le *New York Times* du 16 novembre, à la rubrique «Business day». L'article était coiffé du titre suivant: «Les Canadiens voient monter les coûts liés aux médicaments.» Son auteur est Milt Freudenheim. Je voudrais vous lire de courts extraits qui devraient faire réfléchir certains conservateurs d'en face.

Le fait que le Canada ait réussi à maintenir les coûts liés aux médicaments à un niveau inférieur à celui observé aux États-Unis constitue une caractéristique importante du système médical canadien que de nombreux experts en politique de santé considèrent comme étant un modèle à imiter pour contenir les coûts qui montent en flèche aux États-Unis. Les coûts médicaux par habitant au Canada sont environ 28 p. 100 inférieurs à ceux des États-Unis, et ce, même si les dépenses consacrées aux soins de santé ont augmenté là comme ailleurs.

• (1710)

Si les coûts des soins de santé par habitant au Canada sont inférieurs à ceux des États-Unis, c'est en grande partie grâce à notre programme de médicaments d'ordonnance, programme que le gouvernement actuel veut supprimer. Qu'en conclure sinon que le gouvernement souhaite voir les coûts liés aux soins de santé augmenter au Canada? Et c'est ce qui va se produire, aux dépens,

bien sûr, des contribuables et des gouvernements provinciaux.

Je voudrais poursuivre ma lecture de cet article. Il fait état du fardeau que représente la modification de nos lois sur les brevets:

En prolongeant la période de protection des brevets, on risque de gonfler immédiatement la note du consommateur et d'aggraver la situation des régimes de santé gouvernementaux qui font déjà l'objet de pressions économiques. Comparativement aux frais hospitaliers et aux honoraires des médecins, les coûts liés aux médicaments d'ordonnance sont relativement modestes, même s'ils augmentent rapidement.

Ainsi donc, même les Américains font l'éloge de notre programme de médicaments génériques. Or, au Canada, le gouvernement veut l'abolir.

[Français]

Je ne dis pas qu'il n'y a pas de place pour les deux industries au Canada, il y en a sûrement une. D'ailleurs, l'industrie pharmaceutique conventionnelle a à peu près 90 p. 100 du marché canadien et c'est sûr qu'elle a sa place. Je ne suis pas un de ceux qui veut leur rendre la vie plus difficile qu'elle ne l'est. Je pense que l'on doit avoir une approche sensible aux besoins des Canadiens et Canadiennes qui ont souvent recours aux produits génériques et qui leur font épargner de l'argent.

D'ailleurs, comme je l'ai indiqué tantôt, les États-Unis eux-mêmes ou du moins certains journalistes américains font les éloges du système que nous avons actuellement et que le gouvernement d'en face s'appête à démanteler. D'ailleurs, il y a quelque 15 ou 20 minutes, il introduisait dans cette Chambre une motion de bâillon pour écourter le débat qui devrait prendre place.

Si on fait un peu l'historique de tout ce dossier-là, on verra que l'octroi des licences obligatoires au Canada n'est pas un phénomène nouveau. Cela existe en effet depuis 1923 et ce n'était peut-être pas tellement utilisé à cette époque. Mais en 1960, une commission royale d'enquête recommandait que des brevets pour les produits et des licences obligatoires soient autorisés pour les produits pharmaceutiques.

Monsieur le Président, en 1960, c'était le gouvernement conservateur qui était au pouvoir. Trois ans plus tard, la Commission sur les pratiques restrictives du commerce recommandait que les brevets pharmaceutiques soient supprimés. C'est après cela qu'on a eu, soit en 1969, des modifications à la Loi sur les brevets qui autorisait l'octroi des licences obligatoires au Canada. C'est à partir de ce moment-là qu'on s'est équipé de ces outils, ce qui faisait qu'on avait des produits pharmaceutiques à des prix, si je ne peux pas dire raisonnables, en tout cas plus raisonnables qu'ils ne l'auraient été autrement.